



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches

ABONNEMENTS: Un an, 5 fr.; Six mois, 4 fr. Un Numéro, 15 centimes. A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES: Correspondants chargés de les recevoir: A Paris, MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3; Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Lyon, chez M. Fournier, rue Comfart, 44. Réclamations: 30 c. la ligne. Répétées 3 fois, 20 c. Répétées 6 fois, 15 c. Annonces ordinaires: 20 c. la ligne. Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans l'imprimerie du journal du département au choix des intéressés, et se conformant aux prescriptions de la loi.

S'ADRESSER Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, à MM. Marion et Vignal, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE A Roanne, chez tous les libraires. A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire. A Lyon, chez M. Fournier. A Paris, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie.

Dernière levée de la boîte au bureau. 7 h. du matin. Distribution en ville et service rural 11 h. 30 matin. Balbigny, Montrbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont Moulins. 3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon 6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy. 7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins. 9 h. 30 soir. Lyon, Villefranche, Masselot. 10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne Montrbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

Elections au Conseil général.

LE 8 OCTOBRE 1871.

CANDIDATS

Roanne: — FILLON, négociant.
 Charlieu: — J. de VOUGY, conseiller sortant.
 Belmont: — F. GLATARD, conseiller sortant.
 Perreux: — Stanislas DÉCHELETTE, négociant.
 SONNERY-CHAVERONDIER, négociant.
 St-Symphorien: — Paul de VANGEL, agriculteur.
 Néronde: — J. PALLUAT DE BESSET, agriculteur.
 St-Germain-Laval: — MEAUDRE DE SUGNY, agriculteur.
 St-Just-en-Chevalet: — Francisque DE SUGNY, député.
 St-Haon-le-Châtel: Le docteur, POYET de Boizy.
 Lapacaudière: — J. LE CONTE, agriculteur.
 H. de VOUGY, conseiller sortant.

Elections au Conseil d'arrondissement.

LE 8 OCTOBRE 1871.

CANDIDATS

Roanne: — THORAL, propriétaire, à St-Maurice-sur-Loire.
 Charlieu: — Victor ROUX, maire de Nandax.
 Perreux: — Gustave VERCHERE, capitaine aux mobiles de la Loire.
 St-Symphorien: — A. CRÉTIN, conseiller sortant.
 St-Haon-le-Châtel: — DE LA TOUR-DU PIN, chef de bataillon aux mobiles de la Loire.
 Lapacaudière: — BURNOT, Conseiller sortant.
 Belmont: — BONNEVAY.

Appel aux Electeurs

S'il est des courants difficiles à vaincre, il en est aussi contre lesquels il est impossible de lutter. Au nombre de ces derniers, celui de l'opinion publique se distingue entre tous. Résignons-nous donc, bien que ce soit contre la raison et contre l'intérêt général, résignons-nous à faire des questions politiques de toutes les élections qui seront désormais soumises à la décision du suffrage universel.

Nous sommes, dit-on, trop divisés d'opinions? Oui, sans doute! mais en y regardant de très près, nous ne voyons aujourd'hui dans la nation que deux partis.

L'un, celui qui, réunissant bon gré mal gré, sous un même drapeau, les adhérents des idées les plus subversives, veut par tous les moyens, fut-ce même par l'insurrection, imposer au pays la république démocratique et sociale — dût la France en périr. C'est, de quelle bonnes intentions que soient animés certains républicains, c'est, fatalement, le parti du désordre... En effet, ne serait-il pas insensé d'admettre qu'il serait possible, sans se condamner à une ère de troubles incessants, de faire subir à la majorité d'une nation, une forme de gouvernement qu'elle réprouve?

L'autre parti qui se compose de conservateurs, de légitimistes et d'orléanistes, représente une majorité considérable d'hommes prêts à faire le sacrifice de leurs opinions politiques, de leurs sympathies personnelles, pour se dévouer loyalement au gouvernement que la France se sera librement donné, — fut-ce une république représentative.

C'est évidemment, le grand parti de l'Ordre; — le parti qui aspire à la sécurité générale, au règne de la loi, à celui de la vraie liberté, au repos enfin, si chèrement acheté déjà.

Ainsi donc, partout en France en ce moment, et dans notre département — deux seuls partis sont en présence: Celui de l'ordre et celui du désordre. Aux Electeurs à choisir!

Mais qu'ils nous permettent de leur rappeler que la France, à bout de souffrances, attend de leur patriotisme qu'ils ne la livrent pas volontairement aux entreprises du radicalisme et de la démagogie.

Pas d'histoires! ce serait, en ce temps-ci, un crime de lèse-nation que la France, notre mère à tous, ne nous pardonnerait pas, car l'Internationale qui n'édite sa ruine, compte sur les défaillances du parti de l'ordre pour ac-

complir les sinistres projets que chacun connaît.

Les travailleurs honnêtes de la ville et de la campagne sont, comme nous, intéressés à l'établissement d'un état de chose qui puisse inspirer une confiance durable.

Leur avenir, comme le nôtre, en dépend uniquement; ils sont avec nous, car il s'agit de vivre en paix ou d'être toujours en but aux entreprises criminelles de cette secte. L'insurrection de Paris ne nous a-t-elle pas suffisamment éclairés?

C'est une question de vie ou de mort, ne l'oublions pas!

Si nous restons unis, si nous votons tous et si nous votons bien, nous n'aurons plus à redouter ni les internationalistes ni les communaux; car, par ce fait, nous serons le nombre, la force, le bon droit et le patriotisme.

Donc, aux urnes! et vive la France!

Ruraux et citadins au conseil général

Nous rappelons aux ruraux ce qu'ils se passent à quelques années dans le département de l'Isère.

M. Anselme Petetin lutta pendant deux ans et en vain contre les conseillers citadins, tous bourgeois, fonctionnaires, magistrats, etc., qui consacraient plus des deux tiers du budget à des dépenses de luxe de la ville, à peine un tiers pour les chemins vicinaux et les travaux publics nécessaires aux campagnes. Pourquoi? Parce que les ruraux avaient fait la folie de se laisser mener au scrutin comme un troupeau de Panurge, parce qu'au lieu d'élire des propriétaires indépendants, vivant parmi eux, ils se laissèrent piper, les uns par les naïves déclamations des démagogues; les autres par les promesses intéressées de fonctionnaires courtisans: qui tous étaient les échos de la ville.

Courtisans d'en haut, et courtisans d'en bas, les uns valent les autres pour les vrais ruraux. Les uns comme les autres sont la ruine de la France. Les courtisans d'en haut la mènent à Sedan et à Metz, les courtisans d'en bas la mènent à la Commune de Paris.

Les ruraux doivent repousser les uns et les autres avec le même soin, et choisir leurs conseillers parmi les hommes qui vivent de leur vie et partagent avec eux les bonnes et les mauvaises chances, les devoirs et les charges de la vie rurale.

C'est à l'élite de ces honorables représentants que la France est redevable de la nouvelle loi départementale. C'est à eux que les ruraux confieront la tâche modeste et glorieuse d'en faire un instrument de liberté et d'ordre; ils repousseront les hommes qui ne peuvent en faire qu'un engin de désordre et de guerre civile.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — SES TRAVAUX

Il n'est pas d'esprit sérieux qui ne s'indigne des violences calomnieuses dont la presse anarchique poursuit une des Assemblées les plus dévouées, les plus laborieuses et les plus patriotiques qui aient été chargées de relever la France d'une situation désastreuse. Le journal *Le Temps*, dont le républicanisme n'est pas suspect, venge ainsi cette grande et loyale Assemblée de ces insulteurs de bas étage et montre en quelques lignes les titres réels à la gratitude et au respect de la France:

« La session de l'Assemblée, qui vient de finir, dit-il, a été marquée par quelques-uns des plus déplorables événements de notre histoire, mais aussi par des manifestations remarquables de la vitalité de la France. Quelle douleur que cette paix du 26 février, rendue plus cruelle encore par l'instrument définitif du 10 mai! Quelle aggravation de misère et d'humiliation que cette guerre civile ou plutôt

cette guerre sociale, éclatant sur un sol encore occupé par l'ennemi. Jamais nation a-t-elle été condamnée à vider un pareil calice de honte et d'amertume! Disons-le, ce sera l'éternel honneur de l'Assemblée et du gouvernement que l'Assemblée avait donné au pays, que de n'avoir pas un seul moment désespéré de la patrie.

« Je ne suis certes pas de ceux qui flattent leurs compatriotes; j'ai horreur de cette vanité nationale qui ne repose en définitive que sur notre ignorance et qui devient ainsi la cause de tous nos maux et l'obstacle à tous nos progrès; mais je ne puis m'empêcher d'admirer les ressources d'un peuple qui s'est relevé si vite d'une chute si profonde, et qui en quelques mois a reconstitué son armée, relevé son crédit, anticipé l'acquittement des obligations contractées envers l'ennemi, et obtenu l'évacuation d'une grande partie du territoire occupé.

Oui, cela est grand, cela nous console de tant de bassesses et de folies. Mais nous, ruraux, c'est à nous de revendiquer ces heureuses réparations; car ce sont nos élus qui les ont accomplies; tandis que la commune et ses crimes, précédés des extravagances de la dictature de Bordeaux, sont les œuvres du parti anti-rural.

A nous donc de défendre avec énergie cette Assemblée si française par le cœur, si rurale par la fermeté et la droiture. Nous la défendrons victorieusement, si nous élistons des conseillers généraux en communauté de vues avec elle, et capables de faire fructifier les lois qu'elle a votées.

Chronique électorale

CANTON DE SAINT-JUST-EN-CHEVALET

M. de Sugny.

M. de Sugny, député de la Loire, s'est fait, parmi ses collègues de la Chambre, une situation exceptionnelle, grâce à l'activité infatigable de son esprit, à sa constante application aux travaux des commissions et à la facilité de relations aimables autant que spirituelles.

Il a l'honneur de figurer au nombre des membres de la commission d'enquête des actes du gouvernement du 4 septembre et il apporte dans ces délicates et patriotiques fonctions, un zèle, une fermeté, et en même temps une équité et une modération hautement appréciées de tous ses collègues. Il a été désigné pour faire partie de la sous-commission qui doit continuer, sur place, pendant les vacances, les investigations commencées à Versailles.

On peut être sûr qu'il remplira sa tâche sans passion, comme sans faiblesse.

M. de Sugny a soumis à l'Assemblée un projet de loi tendant à mettre au compte du gouvernement les dépenses des légions mobilisées imposées aux communes. Les électeurs des campagnes lui sauront d'autant plus de gré de cette initiative que beaucoup de pauvres petits budgets sont absolument incapables de supporter l'énorme contribution qui les frappe de ce chef.

Il est inutile de rappeler avec quelle intelligence et quelle ardeur M. de Sugny a défendu, en toute occasion, les intérêts de son canton au conseil général. L'instruction primaire et la vicinalité ont particulièrement été de sa pari l'objet d'une constante sollicitude, et les améliorations réalisées jusqu'à ce jour sont, en grande partie, le résultat de ses efforts.

Les électeurs de Saint-Just-en-Chevalet, qui n'ont qu'à se louer d'avoir confié à M. de Sugny le mandat de les représenter à l'Assemblée départementale, ne voudront pas remettre ce soin en d'autres mains.

(Le Stéphanois.)

On nous écrit de Saint-Just-en-Chevalet que les adversaires de M. de Sugny, prévoyant mieux de jour en jour, l'échec qui les attend, redoublent d'efforts et de manœuvres. Ils font courir le bruit que M. de Sugny a présenté et fait adopter une loi fixant le maximum du salaire des ouvriers à douze sous par jour. Ce serait très-bête si ce n'était odieux.

Mais si l'on songe à la crédulité avec laquelle certains ouvriers des champs accueillent les affirmations les plus impossibles, on comprendra que nous prenions la peine de démentir ces bruits.

M. de Sugny, à la Chambre s'est associé à toutes les mesures ayant pour but l'ordre et la liberté.

Membre de la commission de l'Intérieur, il s'y est révélé avec les qualités qui distinguent les hommes justement soucieux des intérêts et de la grandeur de leur pays.

Il s'est plus particulièrement occupé du projet de loi ayant trait au paiement par l'Etat des dépenses faites pour l'organisation des gardes nationales mobilisées. Les communes du canton de Saint-Just apprécieront, nous n'en doutons pas, les bienfaits de cette loi qui dégrève leurs budgets d'un chapitre lourd à supporter.

Les électeurs se demanderont aussi s'il n'y a pas intérêt à envoyer au conseil général des députés qui ont longuement discuté et voté après mûres réflexions, les nouvelles dispositions de la loi sur les Conseils généraux. Le jeu régulier et normal de cette véritable charte départementale, sera d'autant mieux assuré qu'il sera pratiqué par des mandataires en connaissance à fond toutes les ressources.

C'est là un point de vue de la question électorale sur lequel nous prions nos lecteurs d'apporter la plus grande attention.

Aux Electeurs de St-Just-en-Chevalet

Vous m'avez confié, il y a longtemps déjà, le mandat de Conseiller Général.

Vous me l'avez maintenu pendant près de vingt ans, par l'unanimité de vos votes, et c'est ainsi que je vous dois l'honneur de représenter le département de la Loire dans l'Assemblée souveraine des députés de la France.

Aujourd'hui, comme toujours, je suis à votre disposition pour servir et défendre, à Saint-Etienne comme à Versailles, vos intérêts que je connais de longue date. Je ne crois digne ni de vous, ni de moi, de vous adresser une profession de foi ou des promesses toujours plus faciles à faire qu'à réaliser.

Enfants du même pays, nous nous connaissons tous et nos pères ont traversé ensemble des temps longs et difficiles en s'estimant et en se soutenant mutuellement.

Parti à la tête de vos gardes mobiles, mon plus cher ami s'est fait tuer pour la France, au milieu de vos enfants et de vos frères.

Comme lui, je mets tout ce que j'ai de forces au service de mon pays, sans autre désir que celui d'accomplir mon devoir.

F. DE SUGNY,

Député à l'Assemblée nationale, maire de Saint-Romain d'Urfé, Conseiller Général sortant.

Néronde et St-Germain-Laval.

L'habileté du *Courrier de Roanne* viendra proverbiale comme sa BONNE FOI. Il suffit pour s'en convaincre de lire les articles que ce journal consacre dans son dernier numéro aux candidatures de MM. Palluat de Besset et Meaudre de Sugny dans les cantons de Néronde et de St-Germain-Laval. Ces candidats, dit le *Courrier*, sont riches et possèdent des châteaux, donc il faut voter contre eux. Un raisonnement de cette force ne nous étonne point sous la plume de notre confrère. Il est vrai que nous pourrions le retourner, avec toutes ses conséquences, contre M. Audiffred, candidat radical à Néronde, qui a, lui aussi, une grande fortune et un château, et qui n'oserait pas nier qu'il est fils de son père, mais il ne saurait nous convenir de porter la lutte électorale sur le terrain de ces misérables disputes.

Entre M. Palluat de Besset, maire de Balbigny, qui s'est créé dans le canton de Néronde de grands intérêts agricoles et qui, on peut en être assuré, consacra tout son

temps et toute son intelligence au service et à la bonne administration des communes qu'il aspire à représenter et M. Audiffred, étranger au canton, sollicité ailleurs par le soin d'affaires personnelles considérables et la direction, à Roanne, du parti républicain radical, dont tout le monde connaît les aspirations, les électeurs n'hésiteront pas. Ils nommeront M. Palluat de Besset.

Ils se souviendront que l'hiver dernier, pendant que M. Audiffred, alors sous-préfet de Roanne, prêchait la guerre à outrance, sachant bien qu'aucune loi ne pouvait l'arracher aux douceurs de sa sinécure, M. Palluat de Besset affrontait les rigueurs de la saison et se rendait en Allemagne pour distribuer à nos malheureux soldats prisonniers les consolations et les secours que le gouvernement, dont M. Audiffred était l'agent, *oubliait* de leur envoyer. Ils n'ignorent pas que fait prisonnier dans cette patriotique entreprise, détenu pendant plus d'un mois, menacé de mort, soumis aux tortures de la cellule et d'un conseil de guerre, il fallut l'intervention de l'autorité prussienne pour l'arrêter dans sa noble mission.

Electeurs du canton de Néronde, en votant pour M. Palluat de Besset vous ne ferez pas seulement un acte de sagesse vous ferez aussi un acte de justice et de reconnaissance.

Toujours d'après le *Courrier de Roanne*, M. Meaudre de Sugny n'a d'autres titres au mandat de conseiller général que sa naissance et sa fortune. C'est encore un *fil de son père*. On aime à le répéter chez notre confrère, comme si cette qualité était rare dans son camp. Nous nous sommes toujours demandé avec une certaine inquiétude le plaisir que doit procurer aux candidats du *Courrier* cette distinction subtile. N'être pas fils de son père serait-ce une recommandation auprès de certains électeurs ?

Et pourquoi faire cette mauvaise plaisanterie à M. le docteur Fuchet ? C'est trop le punir, en vérité, d'avoir accepté, lui, homme aux sentiments honnêtes et généreux, le patronage des frères et amis du drapeau rouge, mieux désigné désormais par : *Couleur du sang d'otage*.

Nous croyons M. Fuchet beaucoup moins rouge que tout cela. Que va-t-il faire dans cette galère ? L'oubli des injures est une grande vertu chrétienne dont la pratique n'est pas au-dessus de certaines forces, mais faire son ami et principal agent électoral de l'insulteur, voilà une vertu... républicaine qui nous transporte d'admiration !

Ecoutez, M. Fuchet, ce que vous écrivait le 25 mai 1870, M. A. Vignoul, aujourd'hui farouche artisan de votre élection. Il s'agissait de certain article sur les *Voraces de Saint-Etienne* à propos duquel, nous ne savons trop comment, vous aviez engagé une polémique très-aigre avec le citoyen en question. Voici la fin de sa lettre :

« Quant à l'avis, qui, sous forme de » consulte, termine la lettre de M. le docteur » Fuchet, je tâcherai d'en faire mon profit » mais, sans indiscretion, ne m'est-il pas » permis de lui demander si son cabinet de » consultation n'est pas encore plus vide » que mon café, pour qu'il ait autant de » temps à donner aux intérêts de son beau- » frère, et à ceux de sa propriété.

« Allons, M. Fuchet, convenez avec l'E- » vangile, qu'on voit bien la paille qui est » dans l'œil de son voisin et qu'on ne » peut apercevoir la poutre qui est dans le » sien.

« Veuillez agréer, etc.

A. VIGNOUL,
Cafetier à Balbigny.

(Extrait d'une lettre au rédacteur du *Courrier de Roanne*, n° du 29 mai 1870.)
C'était raide, on le voit et l'on se demande en retournant le vers du poète :

Comment en un, or pur, plomb vil s'est-il changé ?

Mystère et démocratie ! tout est là. Les haines personnelles doivent se taire quand l'intérêt public a parlé. Or l'intérêt public du canton de St-Germain-Laval exige que M. Fuchet soit conseiller général au lieu et place de M. Meaudre de Sugny. Sera-ce l'avis des électeurs ? Trouveront-ils que l'organisation à la gare de Roanne d'un service d'ambulances, sur le mérite duquel nous n'avons du reste rien à retrancher de ce que nous avons dit en son temps, soit un titre suffisant à cet honneur et à ces charges ? Verront-ils un rapport quelconque entre les connaissances médicales, très-appreciées ici, de M. le docteur Fuchet, et les connaissances agricoles et administratives nécessaires pour représenter utilement un canton rural ?

Il n'existe pour nous aucune espèce de doute à cet égard. M. Meaudre de Sugny, quoique jeune encore, a une longue pratique des affaires publiques. Il est agriculteur, pas médecin, passe sa vie au sein même des intérêts dont l'administration,

longtemps confiée à son père, a déjà été remise entre ses mains par 2,086 voix contre 425 données à son concurrent. Le tracé du chemin d'intérêt commun de Feurs à Dancé est en partie son œuvre. Sa construction est due à d'incessantes démarches qui ont été couronnées d'un plein succès. Directeur du syndicat de Nervieux et de Mizérioux il a obtenu et fait exécuter l'agrandissement du pont de Balbigny, agrandissement que les populations réclamaient en vain depuis dix-huit ans.

Mais en voilà assez. En insistant nous pourrions faire croire que la situation de M. Meaudre de Sugny est menacée. Or il n'en est pas de plus sûre. Le scrutin l'aura surabondamment prouvé dimanche soir.

CANTON DE ROANNE

Voici les candidats désignés pour le canton de Roanne :

M. Louis FILLON, pour le conseil général,
M. THORAL, pour le conseil d'arrondissement.

M. Fillon est un homme jeune, droit, d'un caractère élevé. Fils de ses œuvres surtout, il saura apprécier les questions générales comme il apprécie depuis longtemps les questions commerciales et privées. Sa main ouverte lui a fait dans le pays une situation comme il y en a peu ; modeste et digne, on pourra être sûr de trouver en lui l'intelligence et le sérieux sans risquer d'y rencontrer la morgue et la suffisance.

M. Fillon est un homme de respect et de liberté. Le respect de la liberté des autres, la liberté dans ce respect.

Des instituteurs qui ont élevé à peu près tous les jeunes hommes de Roanne depuis 40 ans, ont été frappés dans le libre exercice de leur apostolat, une traitée la ville avec eux. Brutalement, sans avis préalable, au mépris de toutes les notions de droit et de justice, on a voulu chasser ces hommes, au nom de l'intelligence, au nom de la liberté. Je n'ai pas à dire l'impression qu'a faite dans le public cette manière de faire renouvelée des plus mauvais jours du despotisme. Le sentiment de dégoût a été général, il n'y a eu qu'un cri. M. Fillon s'est chargé de le recueillir, et de prêter aux institutions odieusement persécutées l'appui de son nom et de sa personnalité.

Nous ne voulons pas dévoiler des actes de générosité qui n'appartiennent peut-être pas complètement au public. La seule chose à indiquer, c'est qu'entre M. Fillon et M. Audiffred, on doit choisir celui qui représente les idées larges et généreuses, la liberté bien comprise et le respect de la liberté chez autrui.

Le canton de Roanne a choisi un conseiller d'arrondissement. Une heureuse inspiration a été d'indiquer M. Thoral comme choix désirable. M. Thoral est un nom connu dans le Roannais. La commune de Saint-Maurice-sur-Loire, une des plus difficiles à administrer qui soit au monde, lui a, croyons-nous, quelques obligations. Il s'est créé, dans le canton de Roanne, des intérêts agricoles sérieux, il a l'habitude des affaires, l'esprit d'ordre et de justice sans lequel il n'y a pas de grand négociant, ni de grand agriculteur. Nous le savons dévoué aux intérêts publics, nous croyons que M. Thoral est un bon choix.

Exprimerons-nous un regret. Un homme sur lequel paraissait se porter le suffrage, a refusé son concours sous prétexte qu'il fallait des hommes nouveaux. Un autre nous a semblé demander que le nom des candidats choisis restât un secret jusqu'à l'avant-veille de l'élection. Est-ce donc-là du dévouement à la chose publique, est-ce la liberté ? Les hommes révévés au dernier moment seront toujours des surprises ; les hommes qui, pouvant que chose, se retirent sans raison fondée, ne sont pas des hommes dévoués. Rappelons donc, en finissant, deux mots : *dévoûement, liberté*.

(Le Stéphanois)

On écrit de Roanne au *Mémorial de la Loire* : Vous connaissez les circonstances dans lesquelles la candidature de M. Fillon a été posée.

M. Fillon est le vice-président de la chambre de commerce et vous avez bien eu raison de dire qu'il jouit à Roanne des sympathies les plus méritées.

C'est, en effet, un des hommes les plus bien-faisants qui se puissent trouver.

Cet hiver il a, pour ainsi dire, nourri seul les 80 vieillards recueillis chez les *Petites sœurs des Pauvres*. L'administration municipale au lieu d'y envoyer de la farine ou du pain, y faisait opérer des perquisitions et envoyait le commissaire de police pour y chercher « les armes cachées par les royalistes ». M. Fillon était en même temps l'un des promoteurs de la souscription en faveur des ouvriers, laquelle a produit 70 mille francs, et il s'inscrivait en tête de la liste pour plus de trois mille. On ne parle pas des nombreuses familles qu'il secourt en secret. Il vient d'acheter une maison pour y loger les Frères. C'est, en même temps qu'un négociant habile, un libéral résolu, sans ambition personnelle, toujours prêt à se sacrifier pour le bien public. S'il ne fait pas de la République à grand fracas, il professe sans ostentation les vertus dites républicaines.

M. Fillon a en face de lui M. Audiffred, avocat, journaliste, ex-sous-préfet. Vous en savez assez sur son compte et je vous en dirai peu de chose.

Avocat, il n'avait guère de causes au Palais,

il plaidait assez mal quelques mauvais petits procès en police correctionnelle. Il a pris en mains la cause démagogique et avec de l'audace, de la ténacité, beaucoup de flatteries, et des visites aux cabarets, il est devenu l'un des chefs du parti et s'est efforcé de l'organiser dans les campagnes.

Journaliste, vous l'avez vu à l'œuvre. Connaissant votre réserve vis-à-vis de vos confrères, je me dispenserais de l'apprécier, laissant ce soin à ses compatriotes. Je rappellerai seulement qu'à plusieurs reprises il a témoigné dans le *Courrier de Roanne* de ses sympathies pour la Commune. Il a même adhéré expressément à son programme, qu'il appelait une revendication légitime des franchises municipales. Vous savez qu'il vient d'être condamné à 2 mois de prison et 1,500 francs d'amende par la cour d'assises de la Loire.

Sous-préfet, il a destitué les maires et les juges de paix pour placer ses amis et se faire des créatures ; dissous les conseils municipaux, embrassé Garibaldi, insulté les mobiles de la Loire dans la personne de leur commandant, M. de la Tour du Pin, donné l'ordre de préparer l'évacuation du pays, d'emmener les troupes dans les montagnes et de vendre les denrées, ce qui a produit sur les marchés, au grand détriment des campagnes, l'avalancement de tous les prix. Il a, au mépris d'un jugement, fait briser les serrures et enfoncer les portes des écoles des Frères pour en chasser les élèves. En un mot, il n'a obéi qu'à sa passion et n'a commis que des illégalités et des violences.

En toute vérité, voilà l'un et l'autre homme.

Aux électeurs de choisir.

SAINT-HAON-LE-CHATEL.

La candidature du docteur Poyet a été accueillie avec la plus vive sympathie.

Elle a le mérite énorme de ne pas avoir de cachet politique, et de réunir des électeurs qui, en présence d'autres noms, se seraient peut-être divisés.

Enfant du pays, y résidant sans interruption depuis de bien longues années, M. Poyet a, on peut le dire, passé sa vie en faisant le bien.

Agriculteur éminent, médecin distingué, il a mis au service de ceux qui l'entouraient son expérience, ses lumières et son dévouement sans bornes.

Si les communes de Renaison, de St-André-d'Apchon et de la montagne, ne votaient pas pour lui avec une ardeur reconnaisance, elles seraient traitées bien ingrates. Elles auraient oublié celui qui a toujours ouvert et ouvre encore *gratuitement* sa porte à toutes les misères ; celui qui, nuit et jour, par tous les temps, souvent malade lui-même, est accouru dans la plus pauvre des chaumières pour prodiguer les secours de son art, ne voulant d'autre récompense que le témoignage d'une conscience satisfaite.

On dit le peuple parfois ingrat. Nous le saurons bien dimanche et nous osons compter qu'il n'en sera point ainsi.

M. de la Tour du Pin est connu de nos mobiles et de leurs familles. Il a d'abord servi honorablement son pays. Devenu un des nôtres par une alliance qui l'attache au canton de Saint-Haon pour toujours, il a repris son épée au premier cri de la patrie alarmée. Placé, par l'élection, à la tête de nos mobiles il a versé son sang glorieusement en combattant au milieu d'eux. Ce qu'il a été comme chef pour ces enfants, il faut le leur demander. Dans tous les villages ce n'est qu'un cri : Votons pour notre ancien commandant !

Nous ne dirons rien de M. Cherpin, député. Son temps appartient les trois quarts de l'année à l'Assemblée nationale. Elu par le département il se doit à tous, et ne peut être l'homme du canton.

Pour M. Roudillon, c'est une candidature qui a le privilège de provoquer le sourire.

M. Roudillon, membre du conseil d'arrondissement !

Jusqu'ici un seul acte a marqué sa carrière. Quand on voulait imposer nos Communes pour ce fameux emprunt forcé, destiné à armer nos mobiles, (argent qui fut gaspillé !) M. le préfet Bertholon choisit M. Roudillon pour couvrir cette effroyable illégalité. C'est à cette réunion de gens à la dévotion de ce préfet, repoussé aujourd'hui par tous les partis, que les Communes doivent ces effrayants impôts.

Renaison en a pour 16,000 francs !!!
Voilà le passé de M. Roudillon. On sourit.

CANTON DE LAPACAUDIÈRE.

Monsieur le Rédacteur,

Vous êtes journaliste ! donc vous savez tout et bien autres choses encore. Nous nous adressons à vous pour résoudre un problème qui ne nous laisse ni trêve ni repos, ni jour ni nuit. Parmi les candidats au Conseil général, nous voyons pour le canton de Lapacaudière les affiches d'un M. Noël.

Nous nous sommes naturellement demandé ce qu'était cet étranger, venant chercher loin de chez lui, une place pour laquelle les candidats indigènes, vous le reconnaitrez, abondent.

Il se dit patronné par les rouges, *ami de cœur* d'Audiffred, Coste, Pizet, Raffin, et compagnie.

Le *Courrier de Roanne* chante ses vertus. Cela pourrait nous suffire, pensez-vous ?

Hélas ! voilà où nous devenons ! perplexes. Nous nous sommes renseignés au pays de ce Monsieur et voici le signalement qui nous a été envoyé :

FRÉDÉRIC NOËLLAS. — Natif de St-Haon-le-Châtel, docteur en médecine ; bon gros garçon. Opinion : conservateur ultra... A passé sa vie à soigner spécialement les misères des nobles et de leurs gens ! Fut familier chez M. le duc de Lévis, ce qui lui donne parfois une légère morgue aristocratique.

Eut ses entrées chez M. le vicomte de Vougy, directeur général des télégraphes, où il était heureux de serrer la main du duc de Persigny. Fut aussi protégé de M. de Meaux, dans le salon duquel il lisait ses « *Légendes* » dites forziennes, devant la plus noble compagnie !

Il se montra du reste reconnaissant et dédia à de hauts personnages cet intéressant ouvrage, auquel il les avait prudemment fait souscrire.

Voici un aperçu des noms qui figurent en tête de cette publication.

Sur 80 noms, nous trouvons 20 ducs, marquis, comtes ou barons.

M. le duc de Persigny, sénateur membre du Conseil privé, a souscrit trois exemplaires. Puis les abbés ! les députés bonapartistes du département ! des légitimistes sincères et convaincus ! enfin, le meilleur monde !

Aux élections de février il fut un des plus ardents propagateurs de la liste conservatrice.

Le jour du grand combat il fut superbe. On le vit, avant l'aurore, que comme tout homme vertueux il aime à voir lever, allant à travers les rues de Saint-Haon, dans le plus simple appareil, coller aux vieilles murailles, la liste des candidats de son choix.

Devant sa porte, une femme intelligente distribuait, avec de doux sourires, aux passants étonnés, des paquets de bulletins.

Le soir, en s'essuyant le front, il dit encore : *Je suis vainqueur !*

Quelqu'un lui demandant le lendemain comment son ami Coste apprécierait sa conduite pendant cette journée fameuse, il répondit, devant de nombreux témoins, ces paroles devenues historiques :

« Sachez, monsieur, que l'amitié est incapable de me faire sacrifier mes convictions politiques. »

Au mois de mai, et en prévision de l'élection prochaine, le parti conservateur se réunit à Roanne.

Son enthousiasme et la main amie de M. Bouiller le firent porter au bureau !

Voilà, Monsieur, les renseignements qui nous sont transmis. On les garantit AUTHENTIQUES ; donc, M. le rédacteur, évidemment ce n'est pas le même M. Noël qui se présente chez nous.

De méchantes langues, il y en a partout, parlent, le croirez vous, pour L'IDENTITE !!! Elles murmurent que le docteur Noël, attaqué par une *fièvre d'ambition*, avait rêvé de se porter aux élections du 2 juillet, mais que sa candidature ne put arriver qu'à l'état de *sous-cutanée* ; que le *Journal de Roanne* se montra réservé, puis rebelle ; qu'enfin toutes les portes se fermèrent là où on comptait de les voir ouvrir ;

Qu'une nuit, l'ombre éblouissante d'Audiffred lui était apparue et lui avait tenu ces alléchantes paroles :

« Docteur, les conservateurs ne veulent pas de vous, allez aux démagogues ! vous êtes blanc, vous serez rouge, voilà tout ! »
Le reste nous regarde... Allez !

M. le rédacteur est-ce possible ?

Non... nous ne le croirons jamais. On ne se moquerait pas ainsi du pauvre peuple ! Dites nous donc, de grâce, quel est ce M. Noël qui s'affiche chez nous ?

Vos bien reconnaissants,

Electeurs de la Pacaudière.
P.-S. Il serait peut-être bon d'avertir le le vrai M. Noël.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY.

Au dernier moment, on nous annonce la candidature de M. Dechastelus, conseiller sortant. Nous recevons sa circulaire trop tard pour la publier.

Les plaintes qui s'élèvent de tous côtés contre les progrès du braconnage et de l'emploi des engins de chasse prohibés, ont attiré l'attention de M. le ministre de l'intérieur, qui vient de recommander aux préfets « de donner le plus promptement possible satisfaction aux plaintes légitimes des chasseurs honnêtes qui ne demandent, en réalité, que le retour à l'exécution des lois et règlements sur l'exercice de la chasse, et de stimuler le zèle des agents chargés de la surveillance, afin d'arriver à la répression immédiate du braconnage, ainsi que de la vente et du colportage, du gibier. »

La *Décentralisation* publie la lettre suivante :

« Monsieur,

» Vous annoncez dans votre journal du mardi 3 octobre que deux candidats conservateurs se présentent aux élections du canton de Perreux (Loire), pour le conseil général. Il m'appartient de vous faire connaître la vérité et je vous prie de rectifier le plus tôt qu'il vous sera possible, pour ce qui me concerne, une

erreur qu'il me serait pénible de laisser répandre.

Bien que la candidature de M. Déchelette en ait été conçue et m'eût été communiquée fort tard; bien que j'eusse, depuis longtemps, obtenu les promesses les plus flatteuses, je n'ai pas hésité une seule minute à me retirer dès que j'ai eu la certitude que la décision de mon compétiteur était irrévocable.

Je me ferai honte à moi-même, si j'avais pu placer mon intérêt personnel au-dessus de l'intérêt général. Toute mon ambition eût été de rendre service à une population au milieu de laquelle j'ai déjà passé de longues et bonnes années. J'aime à lui être utile encore par mon dévouement et mon abnégation.

Personne, plus que moi, n'est convaincu que dans la lutte bien difficile à soutenir aujourd'hui, le parti de l'ordre n'ait besoin d'unité, de bon accord et de désintéressement.

Veuillez agréer, etc. LOUIS M'ROE. Chervé, 3 octobre 1871.

M. Charbonnier nous adresse aujourd'hui, au moment où nous mettons sous presse, la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir de publier :

Saint-Just-en-Chevalet, 3 octobre 1871.

Monsieur,

Je viens de lire la note insérée dans votre journal de dimanche, sous le titre, « Elections » je suis certain que cette note a été glissée à votre insu au milieu de la chronique générale; elle est au-dessous de votre style et de votre caractère.

L'auteur de la note travestit mes états de service et me force de les rétablir par une affiche que j'ai l'honneur de vous adresser.

Cette affiche donne le récit exact de ce qui s'est passé à Trévoux en 1859. Ce qu'elle dit est de notoriété publique dans cette ville et à Lyon.

La note m'aura servi au lieu de me nuire. J'ajoute que l'erreur dont j'avais été victime loyalement reconnue et réparée fut le point de départ de mon avancement.

Les festins et Barcelonnettes, où je n'ai jamais été nommé, sont de tristes inventions.

Je n'ai pas acclamé, (on n'acclame que les grands citoyens et les grands hommes,) mais simplement nommé M. de Sugny. Nous étions au 8 février l'acclamation est d'un aussi haut comique et aussi modeste que le « à Saint Just, qui l'eût été » de la note.

La candidature m'a été offerte par la majorité des maires du canton.

Je l'ai acceptée, parce que comme M. de Malleville, et M. Ducarre membres de l'Assemblée, je pense que les exigences de la loi nouvelle ne permettent pas à un député d'être en même temps conseiller général, qu'il ne peut se partager entre Versailles et Saint-Etienne par exemple et que l'un ou l'autre de ses mandats sera sacrifié.

Vous avez inséré l'attaque, j'espère de votre impartialité, Monsieur, l'insertion de la défense.

Agreez Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. CHARBONNIER.

L'administration des postes s'occupe en ce moment de modifier les figurines des timbres-postes. On se plaignait depuis bien longtemps et avec raison de la dimension microscopique des chiffres indiquant la valeur, et on comparait volontiers nos modèles avec ceux des pays où le chiffre tient la place principale du timbre et n'est pas comme chez nous une sorte d'accessoire. Il y a quelques années, l'administration a tenu compte de ces critiques et a fait faire des timbres avec un chiffre beaucoup plus grand, placé dans les deux angles du bas. C'est, dit le Courrier de la Vienne et des deux Sèvres, ce dernier type qui sera définitivement adopté; le profil central sera maintenu car il a l'avantage de rendre la contrefaçon impossible.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les vacances et les vendanges. — Maturité imparfaite du raisin: moyen d'y remédier. — Préparation des fûts. — Les futailles à cercles blindés. — Séjour du raisin dans la cuve. — Les cuves en ciment. — La peste bovine.

Tout le monde est en vacances, ceux qui font les lois et ceux qui les appliquent. Rien n'est changé depuis l'époque où Olivier de Serres écrivait ces lignes :

« On voit, en temps de vendange, déloger des grosses villesses présidents, conseillers, bourgeois et autres notables personnes, pour aller aux champs, à leurs fermes, pour veoir aux vins: aimans mieux prendre telle peine pour estre bien abruvés, que l'estre mal en espargnant ce peu de soucy qu'il y a en tel message. C'est pourquoy les vacances de septembre jusques à la Saint-Martin, sont orlonnées en tous les parlements de France, donnant loisir à messieurs de la justice, par la longueur de ces deux mois là, de faire faire leurs vins à leur plaisir; n'allant tant finement aux moissons, dont les feries finement presque aussi tost qu'elles commencent. »

Aujourd'hui les vendanges sont faites. Malheureusement, la maturation s'est faite d'une manière irrégulière. Certains raisins sont à moitié murs. Les jus sont très imparfaits; il y aura excès d'acides et insuffisance de sucre dans les moûts; la température pluvieuse nuira à la bonne fermentation, ce qui entraînera pour les vins pauvres en alcool et en coloration. On ne saurait guère se prononcer encore quant à la quantité, mais tout fait croire qu'elle n'excèdera pas, en général, le tiers d'une récolte ordinaire.

Les viticulteurs recommandent d'ajouter du sucre dans les cuves, lorsque des raisins n'ayant pas atteint une parfaite maturité se trouveront mêlés aux autres. L'expérience prouve que cette opération est très-avantageuse à la qualité. Un particien indique une manière économique de se procurer le sucre nécessaire pour ce travail. Le sucre de canne ou de betterave étant trop cher, il faut se servir du suc de raisin. Les grains du Midi, notamment, en contiennent dans une proportion de 25 pour 100. En faisant évaporer les moûts de ces raisins aux deux tiers, un hectolitre de sirop obtenu contiendrait 75 kilogrammes de sucre de raisin et coûterait fort peu pour le transport. Une addition de 5 à 6 litres par hectolitre de moût d'un tel sirop reviendrait à un prix variant, selon le lieu où l'expédition serait faite, de 1 fr. 65 à 3 fr. 50. Le vin contiendrait alors de 2 à 3 litres d'alcool de plus par hectolitre, ce qui représente, au prix actuel de l'alcool, une valeur pour le moins égale

à celle du sucre employé. Dans les années de pleine maturité, il faudrait se garder d'une pareille opération, mais dans les années mauvaises, on ne peut qu'obtenir un bon résultat avec le système indiqué.

Il importe beaucoup, à la veille des vendanges, de préparer à l'avance le vin nouveau. Les futailles qui ont déjà servi, sans risquer de le corrompre par des ferments étrangers. Ce travail demande un très-grand soin; on ne saurait croire à quel point une simple négligence, sous ce rapport, peut changer la qualité du vin. Ce conseil doit être particulièrement suivi cette année où la futaille fait défaut par suite de l'encombrement de chemins de fer. Aussi le prix sera-t-il très-élevé. Dans le Midi, on paye la futaille de 10 à 12 fr. l'hectolitre. Si cela dure, le contenant sera plus cher que le contenu.

C'est le cas de recommander aux viticulteurs l'emploi des futailles à cercles blindés, particulièrement celles de M. Bey-Palle, de Saint-Etienne. Nous avons sous les yeux le résultat d'une expérience très-concluante faite à ce sujet. La personne dont il s'agit a fait garnir en même temps 50 fûts en cercles blindés et 50 autres fûts avec des cercles de bois de l'ancien système. Ces deux fûts ont longtemps voyagé sur le même parcours. Les cercles blindés ont subi à cette épreuve 30 centimètres 05 de largeur et ont coûté, tout posés, 260 fr. les cent cercles; la garniture en cercles de bois est revenue à 400 fr. seulement; mais ces cercles ont dû être renouvelés trois ou quatre fois et plus, pendant que les autres, faisant sans broncher leur service. La dépense totale, pour les cercles en bois, a été de 300 fr.: l'économie provenant de l'emploi des cercles blindés est donc de 40 fr. pour la première fois; pour les années suivantes, elle sera de 300 fr., car le blindage pourra servir encore longtemps sans exiger la moindre réparation. L'usage du cercle blindé doit donc se généraliser dans un temps plus ou moins rapproché.

La vendange ne doit pas séjourner trop longtemps dans la cuve. M. le docteur J. Guyot a démontré jusqu'à l'évidence que le vin subit un tort irréparable lorsqu'il demeure dans la cuve au-delà du temps nécessaire pour ce qu'on appelle la fermentation tumultueuse. Dès que le vin cesse de profiter, il perd. Heureusement cette vérité commence à pénétrer de plus en plus dans les vignobles.

Les cuves en chêne sont bien préférables aux cuves en pierre ou en maçonnerie. Néanmoins il y a de bonnes manières de construire ces dernières. On peut recommander, entre autres, celle-ci: La cuve doit être bâtie à la chaux hydraulique, à pierre vue à l'intérieur et sans que le mortier affleure. Puis on fait un revêtement en ciment de la Porte-de-France, à Grenoble; ce ciment mord sur la pierre et en bouche tous les interstices, mais il ne s'attachera pas au mortier. Le fond de la cuve doit être en ciment-béton, d'une épaisseur de cinq centimètres, et arrondi comme le fond d'un verre, afin que le nettoyage soit plus facile.

Le typhus des bêtes bovines ayant disparu en Belgique, le préfet du Nord vient de rapporter un arrêté qu'il avait pris au mois de mars, pour interdire l'importation des bestiaux, curés et os venant de Belgique ou de Hollande. Cependant, on parle de nombreux cas de maladie dans l'arrondissement de Valenciennes et de Cambrai. Le typhus fait aussi de grands ravages dans le Pas-de-Calais et dans les Ardennes. D'un autre côté, le préfet de la Creuse autorise la circulation des animaux venant de l'Indre, mais continue à exclure ceux du Cher et de l'Allier.

Table with 5 columns: Régions, Blé, Seigle, Orge, Avoine. Rows for Nord-Ouest, Nord, Nord-Est, Ouest, Centre, Est, Sud-Ouest, Sud, Sud-Est, and Prix moyens.

COURSE DE FEURS

DIMANCHE 1er OCTOBRE 1871

1re Course au trot, chevaux attelés. Premier prix, Séliska, à M. Destras, de Rivas. Deuxième prix, Caton, à M. Delorme jeune, à Chambéon.

2e Course au trot, chevaux attelés. Premier prix, Thérèse, à M. Goutte-noire. Deuxième prix, Belle-de-Nuit, à M. Garnier.

3e Course. — Prix de la prairie. — Course plate au galop. Premier prix, Alézan, à M. Brunet. Deuxième prix, Frédégonde, à M. veuve Destras.

4e Course au trot, chevaux montés. Premier prix, Séliska, à M. Destras, de Rivas. Deuxième prix, Margot, à M. Guinard.

5e Course. — Prix de l'avenir. — Course de haies. Premier prix, Fadetle, au baron de Rochetaillée. Deuxième prix, Coriolan II, à M. Garnier. Troisième prix, Bacchante, à M. Guinard.

Dans cette course, deux chevaux se sont dérobés; l'un deux (Brunette) s'est cassé la jambe. 6e Course au trot, chevaux montés. Premier prix, Thérèse, à M. Goutte-noire. Deuxième prix, Belle-de-Nuit, à M. Garnier.

7e Course. — Prix de la Loire. — Course plate au galop. Premier prix, Flégéton, à M. Destras, de Rivas. Deuxième prix, Jean-sans-Peur, à M. Destras, à l'Hôpital.

8e Course. — Steeple-chase. Premier prix, Géralda, à M. le baron de Rochetaillée. Deuxième prix, Brunehaut, à madame veuve Desstras.

Troisième prix, Coriolan, à M. Garnier. Brunehaut était monté M. Camille de Rochetaillée qui a abandonné le prix gagné par sa jument Géralda, et donné par lui, en faveur des chevaux arrivés second et troisième.

La course au trot, attelés, pour chevaux de 1er âge (sept sur neuf engagés, ont couru) a été facilement gagnée par Effronté, cheval âgé, à M. Guillebert, de Roanne. Palamède, cheval âgé, à M. Henry, est arrivé second.

Bien des personnes ignorent quels sont les bureaux de postes distraits du territoire français, par suite de la cession de l'Alsace et de la Lorraine.

Cette ignorance peut parfois être préjudiciable; nous en donnons ci-dessous la nomenclature, empruntée au Bulletin de l'Exposition de Lyon :

Mourthe. — Abreschwiller, Albstroff, Altroff, Alnois-sur-Seille, Château-Salins, Dabo, Del-

me, Dienze, Fénétrange, Haboudange, Heming, Lagarde, Lixheim, Lorquin, Loudrefing, Lucy, Maizières-lès-Vic, Marsal, Niederwiller, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château, Sarrebourg, Valtersthal, Vic-sur-Seille.

Moselle. — Ars-sur-Moselle, Bitché, Boulay, Bouzonville, Cattenon, Corny-sur-Moselle, Courcelles-Chaussy, Creutzwald, Faulquemont, Forbach, Gorze, Groblenderstroff, Grostenquin, Huyange, Hellimer, Hombourg-Haut, Lemberg, Maizières-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Morhange, Moyeuve-la-Grande, Oltange, Pultelange, Rémilly, Roussy-le-Village, Solgne, Siring-Wendel, Saint-Avold, Sarralbe, Sarreguemines, Sierck, Thionville, Uckange, Vermy, Vigy, Volmunster.

Par suite du paiement de l'indemnité de guerre, les quantités de numéraire en circulation ont diminué dans des proportions notables. L'or, surtout, qui commençait à disparaître, est devenu très-rare. Ce fait s'explique naturellement, lorsqu'on saura qu'au dernier versement complémentaire du troisième demi-milliard, il n'a pas été livré à la Prusse moins de 98 millions en pièces françaises de vingt francs.

Le ministère des finances, dit le Soir, a aussitôt donné l'ordre à la Monnaie de Paris de réparer cette brèche et la fabrication des pièces de vingt francs s'exécute depuis le 22 septembre.

D'après les instructions reçues, on en frappera en moyenne vingt-cinq mille par jour, représentant une valeur de 500,000 francs.

Les coins servant à cette fabrication sont les coins Duprez, qui datent de 1848.

Les nouvelles pièces porteront sur l'une des faces la tête de la République, et, sur le revers, un génie tenant entre les mains les tables de la loi.

Voilà pour les pièces d'or. D'un autre côté, l'hôtel des Monnaies de Bordeaux dont les ateliers sont prêts à fonctionner, commencera très-prochainement la fabrication de la monnaie divisionnaire de billon et d'argent.

Son nouveau directeur, M. Delbecque, ancien directeur à Strasbourg, est actuellement à Paris pour prendre les instructions du ministère des finances.

Nous apprenons qu'une société en Commandite, par actions, au capital de 1,600,000 fr. est en train de se former, pour l'acquisition et l'exploitation de l'Etablissement Thermal et hydrothérapique de Saint-Alban, sous les auspices du fermier actuel qui a su donner à son déblé une prodigieuse extension.

Nous souhaitons un plein succès à cette entreprise, qui nous semble appelée à réaliser dans un avenir prochain de larges bénéfices, car les eaux minérales sont devenues un besoin de la société moderne.

On souscrit à Roanne au bureau de la société, hôtel Saint-Louis, où l'on trouvera des Exemplaires des statuts.

USINE AUX CHARPENTES-LEZ-LYON ENGRAIS CHIMIQUES (Système G. VILLE) et matières premières pour engrais GENEST AINÉ ET FILS ET MONROZIER rue de Lyon, 81, Lyon — Envoi franco sur demande des prix-courants et notices sur le mode d'emploi. 190

Pour tous les articles signés et non signés: Le rédacteur en chef, gérant responsable. E. MARION.

A VENDRE MÉTIERS et Matériel de cotonnes S'adresser à M. DUBUIS-DÉCHELETTE. 216

AVIS GÉNÉRAL MM. NORMAND père, et fils Dentistes. Petite rue Ste-Elisabeth, 61. Au coin du marché, à ROANNE. Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce que concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés. Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 184

SIROP BOISSONNET Gué-rison sûre et prompte des rhumes, toux d'irritation, extinctions de voix, bronchites, catarrhes, grippe, écouleuche et de toutes les irritations de la poitrine et du larynx. — Le SIROP BOISSONNET occupe le premier rang parmi les pectoraux connus. — Dépôts: Pharmacies BERGIRON, BARLIER, GERBAY, (Voir le prospectus) 248

PARIS-JOURNAL malgré les nouvelles LOIS FISCALES

continuera à ne coûter pour les départements aussi bien que pour Paris que

40 fr. au lieu de 64 fr.

Prix des journaux du même genre. 22 fr. p' 6 mois — 12 fr. p' 3 mois

Abonnem. à l'essai, une Semaine: UN FRANC en timbres-poste, 2, rue Favart, à Paris. 229

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement, et par conséquent prédisposées à l'influence épidémique, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. Cet aliment, composé de substances analeptiques est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux jeunes enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans toutes les villes.

POUR ASSAINIR

et purifier l'air des appartements, verser sur une pelle chaude une cuillerée à café de Vinaigre sanitaire de cosmacté, qui se vend chez les bons parfumeurs.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40e Année)

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

Année 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Edition mensuelle 9 fr. » Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50 Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons 18 fr. » Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trimestre.

6 Mois, 16 fr. — 9 mois, 24 fr. — un an, 32 fr. Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue. Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen 167

INSTITUTION SAINTE-BARBE

A LYON

A la dernière liste des lauréats de l'institution, nous ajoutons le nom de M. Champanhac, du Puy, reçu 4e à l'Ecole navale, seul sur les 12 candidats de Lyon.

Les professeurs des cours sont: M. Collet, docteur ès-sciences, agrégé; M. Guillon de l'Ecole polytechnique; M. Perrin, agrégé, professeur d'histoire; M. Debrin, professeur de philosophie et de lettres; M. l'abbé Toussaint Chevalier, professeur de mathématiques; M. Guay, professeur de dessin; M. l'abbé F. Chevalier, professeur de grec, etc.

Les cours se continuent en vacances. Toutes les langues vivantes exigées aux écoles sont professées à l'institution. Les cours seront repris le 10 octobre. L'abbé F. CHEVALIER, directeur. 244

On lit dans la Revue d'hydrologie:

« Nous voici à l'époque de l'année où l'on est revenu des sources thermales et des bains de mer; pour beaucoup de baigneurs, la saison aura eu trop peu de durée. Il est donc plus que jamais utile de remplacer artificiellement l'eau de mer. Les médecins les plus distingués recommandent pour cela les sels de Pennés (1), qui donnent aux bains toutes les qualités fortifiantes que l'on recherche. L'emploi en est agréable et peu coûteux; un grand nombre de personnes, qui ont des douleurs rhumatismales ou qui se trouvent incommodées par l'engorgement des glandes, l'irritation des intestins et l'appauvrissement du sang, s'en servent souvent et s'en trouvent très-bien. On en retire aussi d'excellents effets réparateurs lorsque le corps s'est affaibli par suite de vives émotions et de fatigues trop grandes. Ils peuvent modifier promptement la constitution des enfants délicats. »

« Avoir la mer chez soi, voilà certes un progrès que nous ne saurions trop encourager. » (1) Dépôt à Paris, rue des Ecoles, 49, et dans les villes principales, chez les pharmaciens et les directeurs d'établissements de bains. 245

Faillite Berland

MM. les créanciers de la faillite du sieur Jean marie Berland, maître-maçon à Roanne, sont convoqués à se réunir le 12 octobre courant, à 10 heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic; les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat-d'union. Roanne, le 3 octobre 1871. 248

Le greffier, POTHIER.

LIQUIDATION TANTOT JEUNE,

CHAUDRONNIER A ROANNE.
Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 28 septembre, M. J. Talichet a été nommé liquidateur définitif de la faillite du sieur Tantot jeune chaudronnier à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter, en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées ;

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, il ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce ;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 23 octobre prochain, à dix heures du matin ;

4° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Roanne, le 1^{er} octobre 1874
Le greffier, POTHIER.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom 12-1 908

A VENDRE
Avoinnes, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne.

Le Musée des Familles et les Modes vraies, dont la publication avait été forcément suspendue pendant le siège et l'investissement de Paris, viennent enfin de paraître; le Musée depuis le 1^{er} janvier 1871 et les modes depuis le 1^{er} avril.

Les premières livraisons du Musée des Familles (38^e année) débutent par une œuvre d'un intérêt saisissant, « LES MÉMOIRES D'UN FRANC-TIREUR », qui n'est autre chose que la relation pittoresque et anecdotique de la grande épopée nationale de 1870-71, depuis les premiers jours de l'invasion jusqu'au lamentable dénouement de la capitulation de Paris.

Quant aux Modes vraies un succès toujours croissant de vingt années a consacré la supériorité de ce recueil indispensable à toutes les mères, à toutes les jeunes filles, à toutes les femmes en un mot.

Envoi gratuit sur demande d'un prospectus détaillé.

N. B. Plusieurs de nos abonnés ayant mal compris les conditions nouvelles de l'abonnement pour l'année courante, nous les reproduisons ci-dessous :

Musée seul, (12 numéros, 32 pages illustrées de 10 à 15 magnifiques gravures : littérature, religion, histoire, sciences, etc., 1^{er} janvier au 1^{er} décembre inclus), Paris, 6 francs ; départements franco, 7 fr. 50.

Modes seules (9 numéros, 1^{er} avril au 1^{er} décembre inclus), Paris, 5 francs ; franco, 6 francs.

Musée et Modes réunis, Paris, 10 francs ; départements, franco, 12 fr. 50.

Paris, 29, rue Saint-Roch et chez tous les libraires.

INSTITUTION CHALAS
Ouverture des classes,
Le mercredi, 4 octobre. 232

CLOS à vendre, situé à 10 minutes de Roanne.

MAISONS rue Mably, 4, et rue des Croix-Rouges, 4, à vendre ou à louer de suite.

S'adresser à M. COMBE, épicier, rue Bel-Air, 1 à Roanne. 204

ENCRE NOUVELLE
MATHIEU PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exp. univ. de 1867
Encre nouvelle double violet à copier
adoptée par toutes les grandes administrations.
Paris, 90, h. St-Germain. Dépôt chez tous les papeteriers 185

LE MONITEUR FINANCIER

Prix d'abonnement, Province.

Bureaux 66, rue Lafayette.
3 francs
par an.

Le Moniteur financier contient tous les tirages, des appréciations sur la situation des fonds d'Etat, des sociétés financières et industrielles, des chemins de fer généraux, et donne sans frais tous les renseignements qui peuvent éclairer les porteurs de titres dans les circonstances difficiles que nous traversons.

Pour recevoir le Moniteur financier pendant un an, adresser 3 fr. en timbres-poste, ou mandat à M. ALFRED PAZ, 66, rue Lafayette, Paris. 224

COMPAGNIE
Du canal de Suez.

Les porteurs d'obligations sont prévenus qu'à partir du 25 octobre courant, les coupons et lots échus le 1^{er} octobre 1870, seront payés à la caisse de l'administration, à Paris, 9, rue Clary et chez les correspondants de la compagnie dans les départements et à l'étranger.

A dater du dit jour, 25 octobre, ces coupons et lots ne seront plus admis en échange des bons trentenaires à 8 pour cent. La compagnie continuera, jusqu'à nouvel avis, à recevoir comme versement en espèces à la souscription des bons trentenaires, les coupons et lots échus le 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1871, et le coupon à échoir le 1^{er} avril 1872. 246

A Vendre
Un joli Phaëton

Avec capote mobile
S'adresser maison Groussot frères et Cachat, avenue de la Gare. 226

A LOUER DE SUITE
UN JOLI APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 32.
S'adresser pour visiter et pour traiter à l'imprimerie Marion et Vignal. 234

DÉPURATIF DU SANG

L'Extrait de la Salsepareille, composé en forme de pilules, de M. C. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres. — Remède doux, et sûr pour la guérison radicale des maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gales répercutée, roueurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens. Les personnes atteintes de maladies invétérées, peuvent, en toute confiance avoir recours à ce remède, qui, purifié, adouci le sang et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. et 10 fr. la boîte, à Roanne, chez M. Rochard, pharmacien, rue Nationale, 33. 148

AVIS
DROGUERIE DE COULEURS
GROS ET DÉTAIL

RAVELLI FRÈRES
ROANNE (LOIRE)

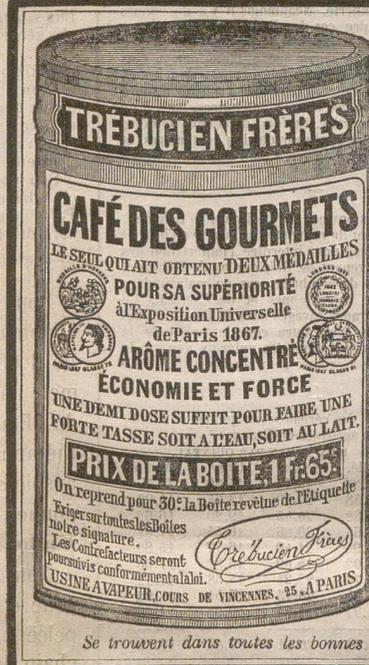
Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.

MAGASINS ET DÉPÔTS
RUE DES MINIMES, 29.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT.
RUE NATIONALE, 36.

Dépôt spécial des ciments Portland, Milent-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées
Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie.
Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature
Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes à l'huile), l'aquarelle et le pastel.
Vernis rouge Chinois, siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supplantant tout frottage.
Rosaces en carton-pierre. Spécialité et outils de plâtrerie. 16



TREBUCHIEEN FRÈRES
CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES
POUR SA SUPÉRIORITÉ
à l'Exposition Universelle
de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ
ECONOMIE ET FORCE
UNE DEMI-DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE
FORTE TASSE SOIT A TEAU, SOIT AU LATÉ.
PRIX DE LA BOITE 1 fr. 65
On reprend pour 30 la Boite revêtue de l'Étiquette
Exiger sur toutes les Boîtes
notre signature.
Les Contrefaçons seront
poursuivies conformément à la loi.
USINE A VAPEUR COURS DE VINCENNES, 25 A PARIS.
Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passe et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE
provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

ABONNEMENTS
PARIS
Un an 40 fr.
Six mois 24 —
Trois mois 10 —
BUREAUX : 16, RUE DU CROISSANT

L'ORDRE

ABONNEMENTS
DÉPARTEMENTS
Un an 48 fr.
Six mois 24 —
Trois mois 12 —
BUREAUX : 16, RUE DU CROISSANT

PRIX DU NUMÉRO :
Paris, 10 c.

JOURNAL POLITIQUE ET QUOTIDIEN

Sous la direction de

PRIX DU NUMÉRO :
Départements 15 c.

M. CLÉMENT DUVERNOIS

A PARU LE 1^{er} OCTOBRE

Le Journal qui se fonde aujourd'hui, et à la tête duquel se trouve le publiciste que la France connaît, indique suffisamment son but et sa portée.

Ce n'est point une politique de récriminations ou de doctrines passionnées qu'il se prépare à défendre, c'est la politique des honnêtes gens, la politique des hommes d'ordre, de liberté et de bon sens qu'il entend suivre.

Ce qu'il faut avant tout au pays pour réparer les désastres que la Providence lui a infligés, c'est l'ORDRE.

Ce qui lui est nécessaire pour recouvrer cette prospérité dont il a joui pendant vingt-ans, c'est encore l'ORDRE,

Ce qui peut amener la satisfaction de ses légitimes aspirations vers la liberté, c'est encore et toujours l'ORDRE.

Par l'ORDRE et pour la LIBERTÉ ! Telle est la devise de notre journal ; devise qui résume en peu de mots, simples et convaincus, un programme qui n'a pas besoin d'être développé davantage et qui sera compris par toutes les intelligences, par tous les cœurs et par tous les intérêts.

L'ADMINISTRATEUR DU JOURNAL L'Ordre,
BAUNY.

Avec le premier numéro commencera la publication d'un récit historique et militaire, sur

LE SIÈGE DE METZ

Par UN TÉMOIN IMPARTIAL

avec documents authentiques, détails inédits et études sérieuses approfondies sur l'origine réelle et les résultats de ce grand événement militaire si différemment apprécié. — Ce récit du plus haut intérêt et d'une vérité saisissante, jette une vive clarté sur tous les faits de ce drame dont on ne s'est appliqué jusqu'à ce jour qu'à étudier le côté purement politique.

Pour s'abonner au journal L'ORDRE, adresser par lettre affranchie, un mandat de poste ou une valeur sur Paris, à l'Administration du journal, 16, rue du Croissant, à Paris.

Roanne: Marion et Vignal, imprimeurs-gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne.

Signature de l'imprimeur.